

Bulletin phytosanitaire viticole n° 11 du 10 aout 2018

Points importants

1. Situation actuelle : Les mois de juin et juillet étaient extrêmement chaud et sec. La canicule de la fin du mois de juillet a provoqué un important déficit hydrique se manifestant principalement dans les plantations, les jeunes vignes et les zones morainiques à faible réserve utile. Une avance d'un peu plus d'une semaine sur la norme trentenaire se maintient en 2018. Le Chasselas se trouve actuellement au **stade M** selon Baggiolini, Véraison (BBCH 85).

2. Traitements phytosanitaires : Le stade de véraison marquant la baisse de sensibilité du raisin au mildiou et à l'oïdium est atteint. Les conditions actuelles provoquent une pression faible de ces deux maladies (également sur le feuillage). L'état sanitaire de la vigne permet un arrêt des traitements. **Seules les vignes fortement touchées par des attaques tardives de mildiou ou par la grêle peuvent nécessiter une application supplémentaire de cuivre. Ce traitement se fera en début de semaine prochaine.**

3. *Drosophila suzukii* : Le risque de dégâts est actuellement très faible. Les captures sont au niveau le plus bas observés depuis son apparition à Genève.

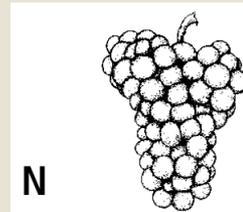
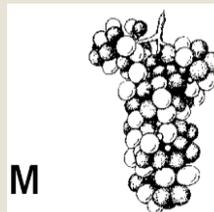
4. Flavescence dorée : Aucun symptôme du phytoplasme n'a été observé sur le canton à ce jour. Afin de mieux prévoir l'apparition éventuelle de la maladie, nous vous invitons à visiter vos parcelles, marquer, localiser et [annoncer \(à la DGAN\)](#) les ceps présentant des symptômes suspects.

5. Maturation : La campagne 2018 a débuté le 6 aout 2018. Les résultats sont disponibles sur le site de l'état de Genève. Le millésime 2018 se profile actuellement comme très semblable à 2015.

Phénologie

(Chasselas, Bernex)

Le Chasselas se trouve actuellement au **stade M** selon Baggiolini, Véraison (BBCH 85).



M : Véraison

Poursuite de la véraison. Les baies deviennent translucides (cépages blancs) et continuent à se colorer. Elles deviennent molles au toucher.

N : Pleine maturité

Pleine maturité. Les baies sont mûres. Leur développement est maximal. L'augmentation des sucres et la diminution de l'acidité se stabilisent.

Nous contacter :

Florian Favre
florian.favre@etat.ge.ch
Tel : 022 388 71 71
Mobile : 079 711 45 77

Florent Hugon
hugon@agrigenève.ch
Tel : 022 939 03 15
Mobile : 079 366 32 59

Dominique Fleury
dominique.fleury@etat.ge.ch
Tel : 022 388 71 71
Mobile : 078 670 20 58



Arrêt des traitements phytosanitaires

Généralités

Les exigences de bases pour l'obtention des prestations écologiques requises (PER) interdit l'utilisation de produits phytosanitaires après le 15 août. Seul le cuivre fait exception, il est utilisable jusqu'à la fin du mois d'août.

Pour les plans de traitements ayant utilisé du cuivre avant floraison, il n'est pas autorisé de dépasser la dose de 3 kg de cuivre métallique par hectare sur une année. Si la stratégie 2018 ne contenait pas du Cu avant fleur, la quantité maximale à ne pas dépasser est de 4 kg. Pour les cultures Bio (Bourgeon et Bio fédéral) la quantité est de 4 kg/ha/an (modulable sur 5 ans, avec un maximum de 6kg/ha/an).

Mildiou/Oïdium

Le stade de véraison marquant la baisse de sensibilité du raisin au mildiou et à l'oïdium est atteint. Les conditions actuelles provoquent une pression faible de ces deux maladies (également sur le feuillage). L'état actuel de la vigne permet un arrêt des traitements.

Lutte mildiou

Seules les vignes fortement touchées par des attaques tardives de mildiou ou par la grêle peuvent nécessiter une dernière application de cuivre. Ce traitement peut se faire en début de semaine prochaine. La dose à utiliser est de 200-300 g/ha (métallique) à répartir sur tout le feuillage.

Lutte oïdium

Plus problématique sur les cépages ayant atteint le stade de véraison. Seuls les cépages tardifs peuvent encore nécessiter une attention particulière. Dans les cas où la maladie s'est manifestée plus tôt dans la saison, une dernière application est possible en début de semaine prochaine. La dose de soufre mouillable à appliquer est de 2-2.5 kg/ha. A cette époque, l'utilisation de soufre peut provoquer des problèmes de vinification (départs de vinification, réductions, ...). Cette application est n'est à utiliser que dans les cas les plus problématiques.

Botrytis

Les mesures prophylactiques sont très efficaces. Elles permettent de lutter efficacement contre la pourriture grise sans utiliser d'anti-botrytis spécifiques. Ces mesures permettront également de limiter le développement de *D. Suzukii* en période de maturation du raisin.

- I. Limitation de la fumure azotée, bonne gestion de la vigueur.
- II. Effeuille la zone des grappes -> aération maximale. Cette mesure permet également de lutter efficacement contre l'oïdium. Par la suite, une zone des grappes aérée créera un milieu défavorable au développement des mouches du cerisier.
- III. Éliminer les capuchons de floraison (effeuilleuse à jet d'air).

Dorsophila suzukii

Le risque de dégâts liés à la mouche du cerisier est actuellement faible. Les captures sont au niveau le plus bas observés depuis son apparition à Genève. Il est néanmoins important de mettre en place les mesures prophylactiques.

1. Effeillage adapté de la zone des grappes
2. Régulation de la charge avant véraison
3. Enherbement court en phase de maturation
4. Éviter les blessures des grappes

Surveillance & seuils

Lorsque le seuil de 5% de baies atteintes est dépassé, un traitement est envisageable. Les loupes binoculaires du Sagr sont disponibles pour vous aider à effectuer vos comptages. Contactez Anthony Fonjallaz pour prendre rendez-vous à l'adresse suivante : anthony.fonjallaz@etat.ge.ch

Lutte *D.suzukii*

Lorsque le seuil de 5% de baies atteintes est dépassé, un traitement est envisageable. Plusieurs produits sont homologués à ce stade. Nous vous encourageons à utiliser du Kaolin (Surround®) qui est efficace si une attaque déclarée.

Flavescence dorée

La flavescence dorée est la maladie de la vigne la plus grave connue à ce jour en Europe. Son installation au nord des Alpes est depuis quelques années effective. Elle s'étend désormais du Tessin à l'arc lémanique, en passant par le Valais central. **Il s'agit d'une maladie de quarantaine, dont l'annonce des ceps atteint et la lutte est obligatoire.**



Figure 1: Flavescence dorée sur Gamay, enroulement et décolorations foliaires sectorielles à totales, octobre 2015. (Photo : S. Schaerer, Agroscope)

Plusieurs nouveaux cas suspects ont été détectés sur la commune de Chardonne dans le Lavaux. De nombreux ceps semblent concernés. Ce nouveau cas porte à 3 le nombre de foyers détectés sur le canton de Vaud, le périmètre de lutte s'étend à ce jour à plus de 300 ha. Aucun symptôme du phytoplasme n'a été observé sur le canton à ce jour. *Scaphoideus titanus* (cicadelle vectrice du phytoplasme) est présent sur le canton depuis 1996. En 2017, 100% des vignes genevoises échantillonnées présentaient des *Scaphoideus titanus*. Au total, 15'004 adultes ont été capturés, mais aucun individu n'avait de phytoplasme dans son intestin.

Afin de mieux prévoir l'apparition éventuelle de la maladie, nous vous invitons à visiter vos parcelles, marquer, localiser et [annoncer \(à la DGAN\)](#) les ceps présentant des symptômes suspects. Un foyer identifié et isolé précocement permet de limiter drastiquement la progression de cette maladie de quarantaine.



Figure 2: Enroulement et jaunissement sur cépage Chardonnay (Photo : S. Schaerer, Agroscope)

Les fiches techniques Agroscope sont disponibles sur le site Flavescencedoree.ch ainsi que sur le [site de l'état de Genève](#). Cliquez sur les liens ci-dessous pour visionner les fiches.

[Flavescence Dorée - identification des symptômes](#)

[Flavescence Dorée – confusion possible](#)

Lors de doute, l'envoi d'échantillon à Agroscope est gratuit si vous passer par le SAGR.
(Florian.favre@etat.ge.ch)

Campagne de suivi de maturité 2018

La campagne 2018 a débuté le 6 août 2018. Il s'agit d'un début de campagne précoce. Il permet de placer un premier point sur nos graphiques. Les résultats sont disponibles sur le site de l'état de Genève. Le millésime 2018 se profile comme très semblable à 2015.

Rappel et veille phytosanitaire mutualisée

La détection précoce des symptômes de maladies/ravageurs est essentielle. Nous comptons sur votre vigilance pour nous annoncer tous les cas suspects.

Afin de nous permettre de suivre précisément l'évolution des maladies, pensez à nous informer de l'apparition de symptômes dans les plus brefs délais. N'hésitez pas à utiliser notre nouveau formulaire de veille phytosanitaire sur Survey 123 for ArcGIS. L'application est disponible sur toutes les plateformes de téléchargement d'application smartphone. Nous vous fournissons le lien du formulaire sur demande, pour garantir une utilisation professionnelle. N'hésitez pas à transmettre cet outil à vos ouvriers/chef de culture. Il est traduit en plusieurs langues.



Afin d'obtenir le droit d'utilisation de l'application, notez le lien suivant dans votre barre de recherche Google, ou flashez le QR code ci-contre.

<https://goo.gl/srWKeV>

QR code à FLASCHER